



## Droit au chômage suite a démission suivi conjoint

-----  
Par Paul29100

Bonjour a tous,

J'ai suivi ma femme qui a été expatriée a Singapour en mars l'année dernière.  
Malheureusement au moment de démissionner, j'ai omis d'indiquer le motif ?démission pour suivi de conjoint?.

Je suis néanmoins en mesure de démontrer qu'un mois après ma démission nous vivions a Singapour avec notre enfant. Mon visa de ?dépendant ? ne me permet pas de travailler a Singapour.

Je vais revenir en France l'an prochain et je comprends que mes droits au chômage restent valables 4ans après la démission si elle est pour motif légitime.

Pouvez vous me dire si il est possible de faire reconnaître le caractère ?légitime? de ma démission pour faire valoir mes droits au chômage a mon retour? Et quelle est la procédure ?

Un grand merci pour votre aide

Cordialement

Paul

-----  
Par Henriri

Hello !

C'est auprès de France Travail que vous aurez la meilleure réponse en fonction dans votre cas.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34991/0\_0?idFicheParent=F89]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34991/0\_0?idFicheParent=F89[/url]

A+